

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.

**États financiers
au 31 décembre 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats et soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 14
Annexes	15
Renseignements supplémentaires	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Le Secours aux lépreux (Canada) Inc. (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats et soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 28 avril 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A131601

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.
Résultats et soldes de fonds
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

			<u>2021</u>	<u>2020</u>
	Fonds d'administration générale	Fonds de dotation Oswald Magniac	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Apports (note 4)	2 302 514		2 302 514	1 655 758
Subvention salariale d'urgence du Canada	5 944		5 944	8 134
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (note 10)	10 000		10 000	10 000
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer	960		960	
Produits nets de placements (note 5)	85 623	1 866	87 489	256 591
	<u>2 405 041</u>	<u>1 866</u>	<u>2 406 907</u>	<u>1 930 483</u>
Charges				
Campagnes de financement (annexe A)	69 481		69 481	66 988
Services aux donateurs (annexe B)	73 174		73 174	74 235
Administration (annexe C)	100 279		100 279	94 983
Rendement versé sur les rentes de bienfaisance	2 598		2 598	2 598
Amortissement des immobilisations corporelles	798		798	326
	<u>246 330</u>	<u>-</u>	<u>246 330</u>	<u>239 130</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant contributions aux projets	2 158 711	1 866	2 160 577	1 691 353
Contributions aux projets	1 030 214	1 866	1 032 080	1 152 141
Excédent des produits par rapport aux charges	1 128 497	-	1 128 497	539 212
Soldes de fonds au début	4 472 618	815 683	5 288 301	4 749 089
Soldes de fonds à la fin	<u>5 601 115</u>	<u>815 683</u>	<u>6 416 798</u>	<u>5 288 301</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 128 497	539 212
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	798	326
Variation nette de la juste valeur de placements	<u>43 659</u>	<u>(116 237)</u>
	1 172 954	423 301
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>4 688</u>	<u>(5 303)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 177 642</u>	<u>417 998</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(939 420)	(1 000 168)
Cession de placements	663 619	601 172
Immobilisations corporelles	<u>(4 858)</u>	<u></u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(280 659)</u>	<u>(398 996)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>10 000</u>	<u>30 000</u>
Augmentation nette de l'encaisse	906 983	49 002
Encaisse au début	<u>192 075</u>	<u>143 073</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 099 058</u></u>	<u><u>192 075</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.
Situation financière
 au 31 décembre 2021

	<u>2021</u>		<u>2020</u>
	Fonds d'administration générale	Fonds de dotation Oswald Magniac	Total
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	1 099 058		192 075
Autres créances (note 6)	16 541		14 184
Sommes à recevoir du fonds de dotation Oswald Magniac, sans intérêt	<u>22 678</u>		
	<u>1 138 277</u>	-	206 259
Long terme			
Placements (note 7)	4 606 773	838 361	5 212 992
Immobilisations corporelles (note 8)	<u>4 060</u>		
	<u>5 749 110</u>	<u>838 361</u>	<u>5 419 251</u>
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	35 095		28 050
Apports reportés (note 11)	72 900		72 900
Sommes à payer au fonds d'administration générale, sans intérêt		<u>22 678</u>	
	<u>107 995</u>	<u>22 678</u>	100 950
Long terme			
Dettes à long terme (note 10)	<u>40 000</u>		30 000
	<u>147 995</u>	<u>22 678</u>	<u>130 950</u>
SOLDES DE FONDS			
Non grevé d'affectations	5 601 115		4 472 618
Reçu à titre de dotations		<u>815 683</u>	815 683
	<u>5 601 115</u>	<u>815 683</u>	5 288 301
	<u>5 749 110</u>	<u>838 361</u>	<u>5 419 251</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué et prorogé en vertu de l'article 211 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, collecte des dons dans le but de verser des sommes d'argent à des organismes spécialisés dans le domaine des traitements de la lèpre, de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er janvier 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion.

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le fonds de dotation Oswald Magniac présente les ressources reçues à titre de dotations. Les produits nets de placements provenant de ce fonds doivent servir aux travaux des œuvres de charité et aider, par des actions médicales et sociales, les victimes de la lèpre, de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses. Ce fonds ne doit pas utiliser plus de 10 % des produits pour les charges d'administration.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations par Oswald Magniac sont présentés comme des augmentations directes du solde de fonds de dotation Oswald Magniac.

Puisque l'apport découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada peut être examiné par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux annuels et la période qui suivent :

	<u>Taux et période</u>
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %
Améliorations locatives	2 ans

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - APPORTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Legs	<u>1 536 972</u>	<u>946 132</u>
Dons		
Individus	701 168	643 643
Organismes sans but lucratif	40 955	45 855
Sociétés	<u>23 419</u>	<u>20 128</u>
	<u>765 542</u>	<u>709 626</u>
	<u><u>2 302 514</u></u>	<u><u>1 655 758</u></u>

5 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Produits d'intérêts	83 244	88 243
Produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement	47 904	52 111
Variation nette de la juste valeur de placements	<u>(43 659)</u>	<u>116 237</u>
	<u>87 489</u>	<u>256 591</u>

Les produits nets de placements provenant du fonds de dotation Oswald Magniac totalisent 1 866 \$ au cours de l'exercice (43 771 \$ en 2020). La totalité de ces produits nets de placements a été utilisée aux fins de contributions à des projets.

6 - AUTRES CRÉANCES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Intérêts courus à recevoir	10 863	12 043
Taxes à la consommation	<u>5 678</u>	<u>2 141</u>
	<u><u>16 541</u></u>	<u><u>14 184</u></u>

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

7 - PLACEMENTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Placements évalués au coût après amortissement		
Certificats de placement garanti, 1,1 % à 3,25 % (1,4 % à 3,4 % au 31 décembre 2020), échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2026	1 106 000	712 000
Encaisse portant intérêt	707 357	756 989
Placements évalués à la juste valeur		
Obligations municipales, 2,88 % à 3,8 % (2,88 % à 4,3 % au 31 décembre 2020), échéant à diverses dates jusqu'en octobre 2027	1 000 242	1 211 925
Obligations provinciales, 2,7 % à 5,75 % (2,7 % à 5,75 % au 31 décembre 2020), échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2051	237 053	246 781
Obligations de sociétés canadiennes, 1,1 % à 6,93 % (1,75 % à 6,93 % au 31 décembre 2020), échéant à diverses dates jusqu'en septembre 2042	273 698	220 850
Fonds communs de placement – obligations	1 282 423	1 199 752
	4 606 773	4 348 297
Fonds de dotation Oswald Magniac		
Placements évalués au coût après amortissement		
Encaisse portant intérêt	5 911	86 184
Certificats de placement garanti, 1,15 % à 2,18 % (1,5 % à 3,2 % au 31 décembre 2020), échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2026	180 000	118 000
Placements évalués à la juste valeur		
Obligations municipales, 2,95 % à 3,3 % (2,95 % à 4,25 % au 31 décembre 2020), échéant à diverses dates jusqu'en octobre 2027	577 450	660 511
Obligations de sociétés canadiennes, 3,19 % échéant en avril 2023	75 000	
	838 361	864 695
	5 445 134	5 212 992

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	4 078	408	3 670	
Équipement informatique	18 753	18 753		
Améliorations locatives	780	390	390	
	23 611	19 551	4 060	-

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	25 082	20 998
Charges sociales à payer – sommes à remettre à l'État	10 013	7 052
	<u>35 095</u>	<u>28 050</u>

10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023	40 000	30 000

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale reçue en 2021 de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2020) n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale.

11 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Solde au début et à la fin	72 900	72 900

L'organisme s'est engagé à déposer en fiducie les rentes de bienfaisance reçues et à verser des rendements sur les rentes, d'un taux pondéré de 3,6 % (3,6 % au 31 décembre 2020), jusqu'au décès du donateur.

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs de placement. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les obligations de sociétés canadiennes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Certains fonds communs de placement exposent indirectement la société au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

12 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti, l'encaisse portant intérêt et les obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 30 avril 2023, à verser une somme de 21 424 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 14 664 \$ en 2022 et à 6 760 \$ en 2023.

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	ANNEXE A	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
CAMPAGNES DE FINANCEMENT		
Salaires et charges sociales	31 989	31 456
Affranchissement	22 547	21 041
Impression	9 751	7 365
Enveloppes	1 485	2 095
Envois postaux	3 309	3 321
Promotion	400	1 710
	<u>69 481</u>	<u>66 988</u>
	ANNEXE B	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
SERVICES AUX DONATEURS		
Salaires et charges sociales	58 306	57 334
Reçus, enveloppes et timbres	10 541	8 546
Informatique	4 327	8 355
	<u>73 174</u>	<u>74 235</u>
	ANNEXE C	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	45 730	44 968
Honoraires professionnels	26 367	21 999
Charges locatives	18 517	14 540
Frais de bureau	5 958	8 535
Téléphone	2 681	3 958
Assurances	1 026	983
	<u>100 279</u>	<u>94 983</u>

Le Secours aux lépreux (Canada) Inc.

Renseignements supplémentaires – contributions aux projets

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
AFRIQUE		
Congo	47 635	49 844
Guinée-Bissau	22 222	23 594
Madagascar	44 450	47 653
Mozambique	74 073	78 648
Sénégal	66 459	70 779
Tchad	22 225	23 826
	<u>277 064</u>	<u>294 344</u>
AMÉRIQUE		
Nicaragua	39 253	39 707
Pérou		23 000
République dominicaine	134 410	145 128
	<u>173 663</u>	<u>207 835</u>
ASIE		
Bangladesh	62 521	65 419
Inde	200 987	213 224
Philippines		
Sri Lanka	62 837	66 585
	<u>326 345</u>	<u>345 228</u>
AUTRES		
Recherches ILEP	63 290	101 505
Gestion des projets	65 432	64 646
Éducation	9 941	10 601
Coopération internationale	83 905	94 147
Projet IDEA	32 440	33 835
	<u>255 008</u>	<u>304 734</u>
	<u>1 032 080</u>	<u>1 152 141</u>